

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 novembre 2019, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Robert Fontaine	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Absent	Gaétan Fauteux	siège 1

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2019-11-196**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 23 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 15 et 21 octobre 2019;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Ventes pour taxes : Autorisation de vente d'immeuble pour défaut de paiement;**
8. **États comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019;**
9. **Déclarations des intérêts pécuniaires;**
10. **Renouvellement du contrat de PG Govern pour l'entretien;**
11. **Offre de service – Gestion des documents et des archives 2020;**
12. **Entente de services aux sinistrés Croix-Rouge;**
13. **Offre de service Cain Lamarre avocat;**
14. **CSHC; lettre d'appui;**
15. **Politique familiale et des aînés;**
16. **Équijustice;**

17. **Charte de la bienveillance;**
18. **Nouveau secteur résidentiel;**
19. **Égout pluvial;**
20. **Paiement des comptes :**
  - 20.1 **Comptes payés ;**
  - 20.2 **Comptes à payer ;**
21. **Bordereau de correspondance;**
22. **Rapports :**
  - 22.1 **Maire;**
  - 22.2 **Conseillers;**
  - 22.3 **Directrice générale;**
23. **Varia;**
24. **Période de questions réservée au public ;**
25. **Évaluation de la rencontre;**
26. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 ET 21 OCTOBRE 2019**

**Résolution 2019-11-197**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 15 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution 2019-11-198**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen s'informe sur les détails des dépenses courantes et s'exprime sur les chemins.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

6. **CDSM**

- Monsieur Marcel Beloin s'informe du dossier du nouveau secteur résidentiel.

7. **VENTES POUR TAXES : AUTORISATION DE VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT**

**ATTENDU QUE**

conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1), la Municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1), la Municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

**Résolution 2019-11-199**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la municipalité de Saint-Malo, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 14 novembre 2019;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la municipalité de Saint-Malo, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la Municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2019, et ce sujet à la vente à l'enchère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses* au 31 octobre 2019.

**9. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ont été remplies et remises à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau lors de la séance régulière du conseil municipal à l'exception de Monsieur Gaétan Fauteux, absent lors de la séance.

**10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PG GOVERN POUR L'ENTRETIEN**

**ATTENDU QUE** le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications par PG Solutions couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2020 doit être fait;

**Résolution 2019-11-200**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2020 au coût de 6 530 \$ plus les taxes applicables.

**DE** nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire du contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. OFFRE DE SERVICE-GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES 2020**

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Hamel de HB archivistes, s.e.n.c. a remis une offre de service pour la gestion des archives de l'année 2020;

**Résolution 2019-11-201**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**D'accepter** l'offre de service pour l'année 2020 remis par HB archivistes, s.e.n.c. pour le forfait hebdomadaire (quatre jours) de la gestion des archives au tarif de 1 100.27 \$ plus taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS CROIX-ROUGE**

**ATTENDU QUE** les modalités de l'entente avec la Croix-Rouge ont été acceptées pour trois ans à la résolution 2016-06-11;

**ATTENDU QUE** l'entente doit être renouveler;

**ATTENDU QUE** le montant de 170 \$ a été établi pour chaque années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022;

**Résolution 2019-11-202**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par la conseillère lyse Chatelois,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo paie 170 \$ par année à la Croix-Rouge selon l'entente pour les *Services aux sinistrés* du plan de sécurité civile couvrant la période de décembre 2019 à novembre 2022.

**D'autoriser** la directrice générale et le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. OFFRE DE SERVICE CAIN LAMARRE AVOCAT**

**ATTENDU QUE** le cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques a envoyé son offre de services pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** le tarif forfaitaire a été offert à la municipalité de Saint-Malo au montant de 950 \$ taxes non incluses pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil municipal;

**Résolution 2019-11-203**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'accepter** l'offre de Cain Lamarre pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil municipal, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2020 au tarif de 950 \$ plus taxes, le tout suivant l'offre transmise.

**QUE** les autres services seront facturés au taux horaire comme détaillés ci-dessous :

- Le service de consultation et d'accompagnement par lequel nous pourrions obtenir aide et support des professionnels d'expérience dans les affaires de la Municipalité, service qui sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.
- Le service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la Municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs (par exemple : le TAQ, la CMQ, la CRT, les arbitres ou la CLP). Ce service sera facturé à taux horaire.
- Les taux horaires varient de 65 \$ à 230 \$ l'heure taxes non incluses, selon la personne effectuant le travail (avocat et notaire, stagiaire en droit, technicien juridique). Le travail de secrétariat et les interurbains sont inclus dans les taux horaires ci-dessus mentionnés. Les déplacements à l'extérieur du bureau en relation avec les dossiers de la Municipalité seront facturés à 50 % du taux horaire des personnes qui effectuent le déplacement, auxquels s'ajoutent une allocation de kilométrage de 0,45 \$ du kilomètre et, le cas échéant, les frais de séjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. CSHC; LETTRE D'APPUI**

Le conseil municipal s'abstient dans ce dossier.

**15. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a mandaté le Comité Famille et Aînés de Saint-Malo pour agir en tant que comité de pilotage et ayant notamment pour mandat de :

- Voir à l'élaboration d'une politique familiale et des aînés municipale et de son plan d'action 2020-2024.

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette démarche, le Comité Famille et Aînés a procédé à un sondage et a tenu des assemblées publiques de consultation auprès des différentes catégories d'âge de la population;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'action présentés par la présidente du Comité Famille et Aînés;

**Résolution 2019-11-204**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'adopter le Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Saint-Malo accompagnée du plan d'action 2020-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. ÉQUIJUSTICE**

Remis à la séance de décembre.

**17. CHARTRE DE LA BIEN-ÊTRE**

**ATTENDU QUE** les aînés peuvent présenter un niveau élevé de vulnérabilité;

**ATTENDU QUE** les personnes qui œuvrent auprès des aînés ou les côtoient doivent contribuer à leur bienveillance;

**ATTENDU QUE** la maltraitance auprès des aînés est une forme de discrimination au sens de la Charte des droits et libertés de la personne;

#### **Résolution 2019-11-205**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De propose aux personnes qui œuvrent auprès des aînés ou les côtoient d'adhérer aux principes suivants :

- Nous assurons aux personnes âgées un traitement exempt de toute manifestation d'abus;
- Nous assurons aux personnes âgées un environnement exempt de maltraitance;
- Nous prenons les mesures nécessaires pour que les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées, ou les côtoient, adoptent une attitude positive à leur égard;
- Nous assurons la confidentialité des informations obtenues, relatives au dévoilement de situations de maltraitance sauf si la personne âgée a donné son consentement pour les divulguer;
- Nous prenons les mesures nécessaires pour contrer les manifestations de maltraitance verbales, psychologiques, physiques et financières ainsi que les gestes, les moqueries et les insinuations;
- Nous soutenons dans leurs démarches les personnes âgées maltraitées;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention de la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

**Que** la municipalité de Saint-Malo adhère à la charte de la bienveillance envers les personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **18. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

#### **19. ÉGOUT PLUVIAL**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

#### **20. PAIEMENT DES COMPTES**

##### **20.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 439 378.13 \$ payés depuis le 15 octobre 2019;

#### **Résolution 2019-11-206**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 439 378.13 \$ payés depuis le 15 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **20.2 Compte à payer**

### **20.2.1 Compte de dépenses**

**ATTENDU QUE** le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

**ATTENDU QUE** du kilométrage et des frais de repas sont reliés à ses déplacements;

#### **Résolution 2019-11-207**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**De** payer les frais de déplacement ainsi que de repas à Monsieur le Maire Benoit Roy pour les mois de septembre et octobre au montant de 456.87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **21. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

### **21.1 Souper des Fêtes de la MRC de Coaticook**

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook organise une soirée pour le temps des fêtes;

**ATTENDU QUE** cette soirée aura lieu le 29 novembre prochain à la salle des Loisirs de Saint-Malo;

#### **Résolution 2019-11-208**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**DE** payer la participation au montant de 55 \$ taxes incluses pour tous les employés, conseillers et conseillères de la municipalité de Saint-Malo ainsi que leurs conjoints et conjointes.

**DE** réserver 22 billets pour un total de 1 210 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **21.2 Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook**

**ATTENDU QUE** la cotisation pour siéger sur le conseil de la table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook est venue à échéance.

**ATTENDU QUE** le renouvellement est fait au nom de la Municipalité;

#### **Résolution 2019-11-209**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**De** payer le renouvellement de l'adhésion de la table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook au coût de 25 \$.

**De** nommer Madame Lyse Chatelois comme représentante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 21.3 Fonds réseau routier

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

### EN CONSÉQUENCE

#### **Résolution 2019-11-210**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

### IL EST RÉSOLU

**QUE** la municipalité de Saint-Malo appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

**QUE** la municipalité de Saint-Malo participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**QUE** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

**QUE** la Directrice générale soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 22. RAPPORTS :

### 22.1 Maire

- Monsieur le Maire discute du schéma de couverture de risque.
- Monsieur Roy informe le conseil que la Fête de la Famille de la MRC de Coaticook se déroulera le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

### 22.2 Conseillers

- Le conseiller Marcel Blouin félicite la conseillère Karine Montminy pour le travail fait dans le dossier de la Politique familiale et des aînés.

### 22.3 Directrice générale

Madame Édith Rouleau informe le conseil qu'elle ne participera pas à la formation comme mentionné à la résolution 2019-10-191.

#### 22.3.1 Patinoire

**ATTENDU QU'** un envoi collectif a été posté le 2 octobre 2019, à la population du territoire de Saint-Malo, afin de trouver quelqu'un pour l'entretien de la patinoire;

**ATTENDU QU'** un citoyen de la municipalité de Saint-Malo s'est dit intéressé à l'entretien;

#### **Résolution 2019-11-211**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** le Conseil municipal accepte l'offre de la ferme MC Lemieux pour le déneigement de la patinoire ainsi que des voies d'accès des locaux utilisés pour la patinoire et du glaçage de celle-ci au montant de 6 000 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 22.3.2 Inspecteur en bâtiment et en environnement

**ATTENDU QUE** la charge de travail pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement est beaucoup moindre pour les mois de décembre, janvier et février;

**ATTENDU QUE** Monsieur Marc Turcotte demande la possibilité d'être sur appel pour les mois de décembre 2019, janvier et février 2020;

**Résolution 2019-11-212**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**D'**autoriser la demande de Monsieur Marc Turcotte d'être sur appel pour les mois de décembre 2019, janvier et février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22.3.3 Déneigement dans la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a demandé à la Municipalité de Saint-Malo une proposition pour le déneigement d'une distance de 9 kilomètres se situant sur leur territoire;

**ATTENDU QU'** il n'y a pas de virée au bout du Rang 10;

**Résolution 2019-11-213**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'**autoriser le déneigement par le service de voirie de la Municipalité de Saint-Malo de 9 kilomètres dans la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui comprend le Chemin Gore, le Rang 10 et la rue Eva.

**Qu'**une virée pour le camion de déneigement doit être faite par la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette au Rang 10.

**Qu'**un montant de 4000 \$ sans taxes par kilomètre sera chargé à la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette pour l'hiver 2019-2020.

**Que** la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette s'engage à payer les frais s'il y a un manque d'abrasif durant la saison.

**D'**autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22.3.4 Groupe Cameron**

**ATTENDU QUE** le contrat avec l'entreprise Bestia est venu à échéance;

**ATTENDU QUE** l'entreprise ne veut plus nous desservir dû à la distance;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé à deux entreprises une soumission pour l'extermination parasitaire dans 5 bâtiments de la Municipalité;

**Résolution 2019-11-214**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la soumission du Groupe Cameron, filiale Terminix au  
montant de 70 \$ par mois taxes non incluses pour la gestion  
parasitaire qui inclut :

- Fourmis de pavé
- Grillons domestiques
- Lépismes argenté
- Thermobie
- Blatte germanique et
- Rongeurs (souris/rats)

Pour les immeubles appartenant à la Municipalité de Saint-Malo,  
soit :

- 228, route 253 Sud
- 266, chemin Auckland
- 251, chemin Auckland
- 439, route 253
- Chalet du Lac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**23. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**24. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen pose des questions sur le déneigement des chemins dans la  
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette.

**25. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**26. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 20 h 50.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière